



**TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES  
SÉANCES DE SUIVI SECTORIEL  
RAPPORT RÉCAPITULATIF FINAL**







## Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>Page 2</b>
<b>1) Introduction.....</b>	<b>Page 3</b>
<b>2) Thèmes et sujets de discussion communs .....</b>	<b>Page 9</b>
<b>Groupes de discussion des Premières nations.....</b>	<b>Page 10</b>
<b>Groupes de discussion des Inuits.....</b>	<b>Page 14</b>
<b>Groupes de discussion des Métis .....</b>	<b>Page 21</b>
<b>3) Conclusion .....</b>	<b>Page 25</b>



## REMERCIEMENTS

**A**u nom de l'équipe de facilitateurs, le présent rapport est dédié, avec respect, admiration et gratitude, aux Anciens qui ont offert leurs idées, leurs conseils et leurs prières au cours des séances sectorielles.

**N**ous remercions également les membres du Comité général de planification et des sous-comités de planification qui ont travaillé à la préparation de chacune des séances de suivi sectoriel et nous leur sommes reconnaissants.

**E**nfin, nous exprimons une gratitude et des remerciements particuliers à tous les participants pour avoir bien voulu partager leurs connaissances et leur expérience et pour avoir entrepris la tâche importante, et parfois difficile, qui consiste à explorer des approches nouvelles et originales concernant la relation entre le Canada et les Autochtones.



## 1. INTRODUCTION

Le 19 avril 2004, le premier ministre, des membres du Cabinet, des parlementaires et des dirigeants autochtones se sont rencontrés à Ottawa dans le cadre de la Table ronde Canada-Autochtones au sujet du renforcement de la relation. L'objectif était d'engager un dialogue renouvelé visant à apporter un changement transformateur et à améliorer la vie des Autochtones au Canada.

À cette occasion, on a pris quatre engagements :

- 1) publier un rapport sur la Table ronde;
- 2) tenir des séances de suivi, dont chacune porterait sur un secteur spécifique;
- 3) tenir une retraite stratégique à l'intention des membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et des dirigeants autochtones nationaux;
- 4) élaborer un bulletin sur les questions autochtones pour rendre compte des progrès réalisés.

Afin de remplir le deuxième engagement, le gouvernement du Canada a tenu, de novembre 2004 à janvier 2005, sept séances dirigées par des facilitateurs sur les sujets suivants :

- santé
- apprentissage continu (en deux séances) :
  - développement de la petite enfance et éducation de la maternelle à la douzième année
  - éducation postsecondaire et développement des compétences
- logement
- possibilités économiques

- négociations
- responsabilisation axée sur les résultats

Le présent rapport final de synthèse donne un aperçu des thèmes et idées communes notés par les facilitateurs au cours des différentes séances de suivi. En plus des rapports des facilitateurs sur les séances de suivi et des documents d'information préparés plus tôt, le présent rapport constituera un outil de référence qui appuiera les efforts des organisations autochtones, des gouvernements et des intervenants en vue d'améliorer les politiques et les programmes concernant les questions autochtones au Canada.

Les membres de l'équipe de facilitateurs qui ont participé aux séances de suivi ont rédigé le présent rapport à partir d'un modèle fourni par le Comité de planification de la Table ronde Canada-Autochtones<sup>1</sup>, en intégrant les suggestions du comité et en s'inspirant des rapports des facilitateurs sur les séances de suivi.

Le présent rapport n'est pas un résumé des idées et des recommandations présentées au cours des séances de suivi et il devrait être lu conjointement avec les rapports portant sur chacune des séances. Il ne représente pas un consensus entre les participants aux séances de suivi ni entre les membres du Comité de planification. En fait, certains membres du Comité de planification ont préparé leurs propres rapports sommaires, qui devraient être consultés puisqu'ils

---

<sup>1</sup> Une description du Comité de planification de la Table ronde Canada-Autochtones et de ses membres est présentée à la page 5.



permettent de bien comprendre le point de vue des organisations représentées.

### **Planification des séances de suivi**

À la suite de la diffusion du rapport de la Table ronde Canada-Autochtones intitulé *Renforcer la relation*, qui a été déposé le 20 mai 2004, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) du Bureau du Conseil privé (BCP) du gouvernement du Canada a mis sur pied le Comité de planification de la Table ronde Canada-Autochtones afin d'organiser les séances de suivi. Le comité était composé de représentants :

- des cinq organisations autochtones nationales (OAN) : l'Assemblée des Premières nations (APN), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM), le Congrès des peuples autochtones (CPA) et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC);
- des principaux ministères et organismes fédéraux qui ont agi comme entités directrices au cours de certaines séances de suivi ou qui ont des responsabilités connexes à l'égard des Autochtones;
- des provinces et des territoires.

Pour chacune des séances, un sous-comité de planification doté d'une structure semblable a été réuni. Ces sous-comités de planification étaient présidés par une entité directrice (Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Industrie Canada ou le Secrétariat du Conseil du Trésor) et étaient chargés des tâches suivantes :

- appliquer les lignes directrices générales sur la planification des séances;
- définir les sujets prioritaires au chapitre des politiques, les «questions de départ» et l'ordre du jour de la séance;
- rédiger des documents d'information sur les questions principales, à l'intention des participants;
- choisir les participants et les représentants (observateurs);
- examiner le rapport des facilitateurs sur la séance.

### **But et objectifs des séances de suivi**

Les séances de suivi avaient pour objet de trouver et d'explorer des idées nouvelles et originales à l'aide desquelles le gouvernement du Canada et les organisations autochtones nationales pourraient collaborer dans le but d'améliorer les résultats pour les peuples autochtones dans les secteurs spécifiques à l'étude et d'éliminer l'écart entre la qualité de vie des Autochtones et celle des autres Canadiens. Les séances visaient à mieux faire comprendre l'état de la situation et à favoriser l'élaboration d'approches innovatrices dans des domaines prioritaires (p. ex., compétence, amélioration de l'accessibilité et développement des compétences).

Les participants à chaque séance de suivi étaient invités à se diviser en groupes de discussion des Premières nations, des Inuits et des Métis. Les groupes de discussion devaient tenir compte des besoins et des préoccupations des femmes autochtones et des peuples autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques; ces besoins et préoccupations



étaient désignés sous le nom «d'optiques d'analyse communes».

### **Participants et représentants**

Les sous-comités de planification ont utilisé un processus de sélection des participants établi par le Comité de planification, afin de faire participer un groupe représentatif constitué d'éminents experts et praticiens et d'assurer une représentation équilibrée des sexes et des régions à chaque séance.

L'objectif était d'environ 100 participants par séance. Chacune des cinq organisations autochtones nationales a choisi 10 participants. En général, la moitié d'entre eux étaient issus de la direction et du personnel de chaque organisation et les autres étaient des experts œuvrant en tant que praticiens ou chercheurs dans le secteur à l'étude. Les autres participants ont été choisis par l'entité directrice à partir des recommandations formulées par tous les membres du sous-comité de planification. Environ 725 personnes ont participé aux sept séances de suivi.

Les membres autochtones et gouvernementaux du sous-comité de planification ont également désigné des représentants pour participer à la séance. Ceux-ci appuyaient les participants et fournissaient à l'organisation ou au gouvernement concerné (Auteur : ou plutôt «ministères»?) des rapports internes sur les discussions. Chacune des organisations autochtones nationales comptait trois représentants, le gouvernement fédéral en comptait jusqu'à 15, issus de l'entité directrice et des autres ministères, et les gouvernements provinciaux et territoriaux participants en comptaient 15 au total.

### **Activités plénières**

Les cérémonies d'ouverture des séances étaient présidées par des Anciens qui représentaient les Premières nations, les Inuits et les Métis et, dans certains cas, la Première nation à laquelle appartenait le territoire traditionnel où avait lieu la réunion. Certains craignaient que les Anciens choisis ne soient pas représentatifs des collectivités en milieu urbain ou d'autres groupes autochtones. Cependant, tous les participants ont reconnu la valeur de la contribution des Anciens, qui ont favorisé l'ouverture et la coopération nécessaires pour engager un dialogue approfondi sur des questions importantes.

À chaque séance, le ministre responsable du secteur à l'étude a pris la parole le premier matin et au cours d'une réception tenue à l'intention des participants. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, au nom de ses collègues du Cabinet, et l'interlocuteur fédéral des Métis et des Indiens non inscrits ont exhorté les représentants fédéraux à souscrire à l'engagement de renouveler la relation et à appuyer les changements nécessaires pour mettre en œuvre une nouvelle façon de collaborer avec les Autochtones. L'engagement avait également été pris de révéler en totalité les crédits fédéraux investis dans des programmes et des initiatives destinés aux Autochtones, l'objectif étant de mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement.

Les dirigeants des cinq organisations autochtones nationales ou leurs représentants désignés ont également pris la parole au cours des réceptions. Ils ont fait



ressortir l'optimisme suscité dans la collectivité autochtone par les engagements pris à la Table ronde d'avril 2004, et en particulier l'engagement de renouveler la relation. Ils ont également réitéré les principaux éléments de leurs documents d'information, en particulier ceux ayant trait à la relation du Canada avec leurs membres, et ont attiré l'attention sur certaines mesures recommandées relativement aux questions à l'étude au cours de la séance. À plusieurs occasions, les intervenants ont parlé des différences relevées lors de la planification et de la tenue des séances, notamment en ce qui concerne l'utilisation de statistiques fondées sur l'identité plutôt que sur l'ascendance, le niveau d'inclusion dans le processus et les discussions, ainsi que les préoccupations relatives aux approches panautochtones.

Aux séances plénières, on a présenté les documents d'information préparés à l'avance par les ministères fédéraux, chaque organisation autochtone nationale et (dans certains cas) les gouvernements provinciaux et territoriaux représentés au sein des sous-comités de planification. Les documents d'information visaient à appuyer les discussions et, dans bien des cas, traitaient directement des sujets spécifiques inscrits à l'ordre du jour de chaque séance. Chaque document, qui comptait de 10 à 12 pages, donnait généralement un aperçu de l'état de la situation dans un secteur donné.

Les documents d'information fédéraux, provinciaux et territoriaux donnaient un aperçu des politiques et des initiatives actuelles dans chaque secteur. Ceux des organisations autochtones nationales

passaient les questions en revue et proposaient des solutions. Par exemple, l'Assemblée des Premières Nations insistait sur le fait que le seul moyen de régler les problèmes socioéconomiques à long terme est de reconnaître et de mettre en place des gouvernements des Premières nations. L'Inuit Tapiriit Kanatami faisait ressortir l'importance d'adopter des approches adaptées aux besoins des Inuits, de mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales, de signer l'accord de partenariat proposé entre le Canada et les Inuits et d'établir un secrétariat des Inuits indépendant. Le Ralliement national des Métis soulignait l'importance de respecter les structures de gouvernance des Métis ainsi que les initiatives touchant les institutions et le développement des capacités et les cadres devant guider la relation entre le Canada et les Métis. L'Association des femmes autochtones du Canada préconisait la réalisation, par toutes les parties concernées, d'analyses comparatives entre les sexes adaptées à la culture et la prise de mesures pour améliorer la situation socioéconomique des femmes, particulièrement en ce qui concerne la violence et le racisme sexiste. Le Congrès des Peuples autochtones soulignait la nécessité d'adopter des approches qui ne tiennent pas compte du statut ni du lieu de résidence, de répondre aux besoins des Autochtones en milieu urbain et d'inclure les organisations autochtones urbaines dans tous les processus.

Statistique Canada a également rédigé des documents d'information à l'intention des participants à chaque séance de suivi. Ces documents établissaient le profil de la population indienne inscrite, indienne non



inscrite, métisse et inuite du Canada. L'agence a utilisé des données de recensement fondées sur l'identité plutôt que sur l'ascendance pour fournir des descriptions statistiques de chaque population, sur la base de critères comme le sexe, l'âge, l'éducation, l'emploi et d'autres indicateurs socioéconomiques.

Les autres activités plénières communes comprenaient une présentation générale de chacune des séances et un aperçu du processus de facilitation qui allait être utilisé pendant les ateliers. À la fin de chaque séance, on informait les participants de l'avancement des discussions en groupe et on leur décrivait les prochaines étapes, notamment le processus de préparation des rapports, la journée de réflexion à laquelle participeront le Comité du Cabinet et les dirigeants autochtones, et la rencontre des premiers ministres sur les questions autochtones.

Chaque séance se terminait par un mot de la fin et des prières prononcés par les Anciens. La séance était ensuite levée, sans autre commentaire.

### **Groupes de discussion**

Un élément fondamental du processus consistait à reconnaître les intérêts distincts des Premières nations, des Inuits et des Métis. À chaque séance de suivi, la majeure partie du temps était allouée à des groupes de discussion, qui étaient organisés selon ces trois populations. Les groupes de discussion étaient censés être des forums sur les questions touchant les trois populations, et non des caucus des organisations autochtones nationales. Les participants ont

été divisés en trois groupes de discussion composés environ du même nombre de participants. Dans bien des cas, les organisations comptant des membres au sein de plusieurs groupes (en particulier les organisations autochtones urbaines) ont participé aux discussions d'un seul groupe ou ont dirigé principalement leur attention vers les groupes de discussion des Premières nations et des Métis.

Aux sept séances de suivi, les groupes de discussion des Premières nations comptaient 315 participants au total, à l'exclusion des représentants, soit en moyenne 45 par séance de suivi. Les groupes de discussion des Inuits en comptaient 201 au total, soit en moyenne 29 par séance de suivi. Quant aux groupes de discussion des Métis, ils en comptaient 215 au total, soit en moyenne 31 par séance de suivi.

Chaque groupe de discussion a traité des sujets de discussion figurant à l'ordre du jour établi par le sous-comité de planification. Les objectifs des discussions et/ou les questions de départ concernant chaque sujet étaient inscrits à l'ordre du jour et affichés dans les salles de discussion. Ces questions aidaient les participants à cibler les discussions sur des points susceptibles de concourir à l'atteinte des objectifs particuliers de la séance. Les sujets de discussion prioritaires comprenaient de grandes questions, comme la compétence et la prise en charge, l'accessibilité et l'intégration, ainsi que les capacités. Les sujets de discussion portaient également sur des questions propres au secteur, comme les principaux déterminants en matière de santé, la recherche et l'élaboration des programmes d'études, l'offre de logements,



l'accès au financement et aux investissements, ainsi que l'amélioration des processus de reddition de comptes.

Chaque groupe de discussion était confié à deux co-facilitateurs choisis parmi une liste de personnes qui avaient été recommandées par les OAN à l'étape de la planification. Pour chaque discussion, les facilitateurs ont utilisé divers exercices et techniques afin de maximiser l'apport et la production des participants. Les méthodes de facilitation étaient adaptées aux circonstances propres à chacune des séances de suivi sectoriel, notamment l'ordre du jour, le temps alloué, le nombre de participants et le ratio participants/représentants dans les salles de discussion.

Les participants étaient généralement invités, tout d'abord, à examiner les questions critiques qui, à leur avis, devaient être étudiées pour chacun des sujets inscrits à l'ordre du jour. On demandait ensuite aux participants, qui travaillaient en sous-groupes pour maximiser la participation de tous, de recommander des mesures qui permettraient de s'attaquer aux problèmes critiques ou de les régler. Les participants étaient également appelés à indiquer comment les mesures recommandées pouvaient être mises en œuvre. Si possible, on demandait aux participants d'assortir leurs recommandations d'échéanciers à court et à long terme.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les participants aux groupes de discussion devaient également appliquer les «optiques d'analyse communes» établies par le Comité de planification et décrites à

l'ordre du jour de chaque séance. Les «optiques d'analyse communes» favorisaient la discussion sur la façon dont les mesures recommandées à l'étude permettraient de faire face aux problèmes uniques que connaissent les femmes autochtones (y compris les analyses comparatives entre les sexes et les obstacles discriminatoires à l'égalité d'accès), les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques. Au cours des séances de suivi, les participants ont ajouté plusieurs autres «optiques d'analyse communes», soit à l'égard des Autochtones ayant une déficience, des jeunes autochtones, des «bi-spirituels» (Autochtones gais, lesbiennes ou transgenres) et des Aînés.

Au départ, l'environnement était censé constituer une «optique d'analyse commune» à toutes les séances. Plusieurs conférences et séances indépendantes ont été et seront tenues au sujet de l'environnement. Les sites Web des organisations autochtones nationales donnent plus de détails à cet égard.

### **Rapports des facilitateurs sur chaque séance de suivi**

Les résultats de chaque séance sont exposés dans les sept rapports des facilitateurs. Ces rapports sont basés sur les notes prises sur les tableaux de conférence par les participants et les facilitateurs pendant chacune des séances, et sur un modèle approuvé par le Comité de planification. Les facilitateurs ont fait tout leur possible pour informer les participants aux groupes de discussion que les questions, les options



et/ou les recommandations devaient être inscrites sur les tableaux de conférence pour être incluses dans le rapport de la séance. L'équivalent de plus de 600 pages dactylographiées de notes ont été prises sur les tableaux de conférence pendant les séances sectorielles, de sorte qu'il n'était pas possible, d'un point de vue pratique, de rendre compte dans les rapports de toutes les idées consignées sur les tableaux de conférence.

Les documents d'information préparés pour chacune des séances ont également servi de base aux discussions en groupe. Dans certains cas, les recommandations énoncées dans les documents d'information n'ont pas été développées par le groupe de discussion ni consignées sur les tableaux de conférence. Il est donc important de lire chacun des rapports des facilitateurs et le présent rapport de synthèse conjointement avec les documents d'information et les notes prises sur les tableaux de conférence. (Les documents d'information et les notes prises sur les tableaux de conférence sont seulement disponibles en ligne.)

### **Liens électroniques**

Un accès électronique à des rapports et d'autres documents disponibles sur le Web était fourni dans le cadre des séances de suivi. Avant les rencontres, les participants pouvaient obtenir des documents d'information et d'autres documents sur support papier ou sur le Portail des Autochtones du gouvernement du Canada au sujet de plusieurs des séances de suivi sectoriel. Tous les rapports et les autres documents relatifs aux séances de suivi sont maintenant disponibles en français, en

anglais et en inuktitut sur un site Web conçu à cette fin

(<http://www.tablerondeautochtone.ca/>).

Les documents disponibles comprennent notamment :

- les ordres du jour
- les documents d'information fournis par :
  - les organisations autochtones nationales
  - les ministères fédéraux responsables
  - les gouvernements provinciaux et territoriaux
- les rapports des facilitateurs sur les séances de suivi sectoriel
- le rapport de synthèse final
- la transcription des notes prises sur les tableaux de conférence
- les listes des participants et des représentants (y compris les Aînés)
- les descriptions des populations autochtones préparées par Statistique Canada

## **2. THÈMES ET SUJETS DE DISCUSSION COMMUNS**

La présente section donne un aperçu des idées, des options et des thèmes similaires qui ont été exposés dans les groupes des Premières nations, des Inuits et des Métis pendant les sept séances de suivi. Elle ne remplace pas les rapports préparés pour chacune des séances de suivi et ne constitue pas un résumé de ces rapports.



Les thèmes suivants ont été définis lors de l'établissement des ordres du jour par le Comité de planification et les sous-comités de planification et au sein des groupes de discussion :

- compétence, prise en charge et gouvernance
- amélioration de l'accès
- développement des capacités
- imputabilité/mesure du progrès
- application des «optiques d'analyse communes»

Des sujets de discussion communs ont été abordés relativement à chaque thème, avec des différences reflétant l'importance accordée par les groupes de discussion aux questions, aux idées et aux recommandations présentées. En général, les thèmes et les sujets de discussion font ressortir la nécessité d'accroître la reconnaissance, le pouvoir et la participation des Autochtones en ce qui a trait à chacun des thèmes respectifs.

## **GROUPES DE DISCUSSION DES PREMIÈRES NATIONS**

Pour l'ensemble des sept séances de suivi sectoriel, les participants aux groupes de discussion des Premières nations ont consigné au total, sur les tableaux de conférence, l'équivalent de plus de 220 pages de notes transcrites. Dans leurs rapports de suivi sectoriel, les facilitateurs ont consacré en tout 60 pages aux groupes de discussion des Premières nations.

### **Compétence, prise en charge et gouvernance**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) la reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités; b) l'examen des lois et des politiques; c) la mise en place de gouvernements des Premières nations.

#### **a) Reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités**

Pour qu'une relation renouvelée puisse être établie, les droits ancestraux et issus de traités doivent être reconnus et confirmés par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, et le gouvernement fédéral doit accepter sa responsabilité fiduciaire. Les relations intergouvernementales doivent être reconnues et mises en œuvre comme des partenariats entre égaux.

#### **b) Examen des lois et des politiques**

Des cadres législatifs et stratégiques doivent être élaborés, dans un processus où les Premières nations montrent la voie à suivre et/ou au cours de processus de collaboration où les Premières nations et tous les ordres de gouvernement examinent les changements transformateurs. Les cadres législatifs et stratégiques doivent être fondés sur les valeurs culturelles des Premières nations et tenir compte des capacités communautaires, des considérations géographiques et des besoins et aspirations des populations desservies.

#### **c) Mise en place de gouvernements des Premières nations**

Les structures de gouvernance des Premières nations doivent être respectées et reconnues



par tous les gouvernements et appuyées grâce à l'établissement d'institutions mandatées investies de pouvoirs correspondants, aux niveaux local, régional ou national, suivant le cas. Les modèles de gouvernance doivent inclure tous les membres des Premières nations, quel que soit l'emplacement géographique ou le lieu de résidence.

### **Développement des capacités**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) le développement des ressources humaines; b) l'élaboration de systèmes et le développement des capacités; c) l'établissement de systèmes d'éducation efficaces et adaptés à la culture.

#### **a) Développement des ressources humaines**

Dans tous les secteurs, il faut un plus grand nombre de professionnels issus des Premières nations et d'autres ressources humaines accréditées et/ou qualifiées pour assurer le bon fonctionnement des collectivités des Premières nations. L'accès à l'emploi, le développement des compétences et la formation professionnelle sont également nécessaires, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci. Les programmes de formation et de développement des compétences doivent être offerts plus près des collectivités des Premières nations, ce qui favoriserait le perfectionnement professionnel des membres de la population active. Le développement des capacités des femmes autochtones doit être envisagé; à cette fin, on pourrait notamment donner accès à des

services de garderie et s'assurer que les femmes sont représentées lors de l'élaboration de protocoles et d'ententes et de la mise sur pied d'organismes de gouvernance.

#### **b) Élaboration de systèmes et développement des capacités**

Les Premières nations ont besoin de soutien pour élaborer et maintenir des structures de gouvernance qui répondent aux attentes des collectivités et produisent les résultats souhaités. Les points de vue culturels des Premières nations doivent être intégrés dans l'établissement du cadre relatif aux normes et aux règlements pertinents. La propriété, le contrôle, l'accès et la possession au chapitre de la recherche et de la collecte de données sont tout aussi importants pour l'élaboration des systèmes.

Dans tous les secteurs, les Premières nations ont besoin d'un plus grand nombre d'institutions chargées de répondre à leurs besoins aux niveaux local, tribal, régional et national. Ces institutions doivent bénéficier d'un financement pour le développement de leurs capacités, de leur personnel et de leurs compétences afin d'assurer la prestation de services et de programmes.

#### **c) Systèmes d'éducation efficaces et adaptés à la culture**

Afin d'établir des systèmes d'éducation durables pour les Premières nations, il faut reconnaître la compétence et la prise en charge des Premières nations, mettre sur pied des institutions, fournir un financement pour répondre aux besoins réels en matière d'éducation dans les réserves et à l'extérieur



et appuyer l'élaboration et l'intégration de programmes d'études dans le domaine culturel et linguistique, et notamment attribuer un rôle aux Aînés.

### **Amélioration de l'accès**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) des modalités de financement durable et accru; b) la coordination des programmes et des services.

#### **a) Modalités de financement durable et accru**

Des modes pluriannuels à long terme devraient s'appliquer au financement gouvernemental accordé aux Premières nations. Les modalités financières devraient être semblables aux ententes intergouvernementales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Il faudrait modifier les politiques et les modes de financement fédéraux actuels afin de tenir compte des coûts réels de la prestation de programmes et de services, d'assurer une certaine souplesse pour satisfaire les divers intérêts et priorités communautaires et de rationaliser l'accès au financement en diminuant le nombre de propositions et de rapports requis.

#### **b) Coordination des programmes et des services**

L'établissement d'un partenariat équitable avec les Premières nations permettra d'appuyer les collaborations fédérales-provinciales-territoriales et permettra aux Premières nations d'accéder à une gamme plus vaste de programmes et de

services. On pourrait appuyer plus efficacement les petites collectivités, les collectivités isolées et éloignées, les populations urbaines et les femmes des Premières nations en adoptant des approches de partenariat ou de collaboration avec les autres gouvernements, organismes et organisations.

### **Responsabilisation/mesure du progrès**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons :

a) l'établissement d'un nouveau cadre de responsabilisation; b) l'examen des politiques/l'appareil gouvernemental.

#### **a) Établissement d'un nouveau cadre de responsabilisation**

Pour qu'un cadre de responsabilisation approprié soit établi, les Premières nations doivent être consultées à titre de partenaires égaux, le gouvernement fédéral doit reconnaître et assumer ses responsabilités fiduciaires et des mesures doivent être prises pour clarifier les questions de compétence (y compris l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*). Les «rapports d'étape» devraient être privilégiés par rapport aux «bulletins», et une transition devrait être effectuée vers la définition d'un paradigme de responsabilisation communautaire.

#### **b) Examen des politiques/appareil gouvernemental**

Un nouveau cadre de responsabilisation et de reddition de comptes s'impose. Les Premières nations doivent participer pleinement à l'examen et à la modification



des politiques régissant le Cadre de responsabilité axé sur les résultats du Conseil du Trésor et les initiatives liées à l'appareil gouvernemental afin qu'elles soient adaptées aux besoins des collectivités, des institutions et des entités juridiques des Premières nations.

### **Application des «optiques d'analyse communes»**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) les collectivités rurales, éloignées et du Nord; b) les Premières nations vivant dans les centres urbains; c) les femmes des Premières nations; d) les membres des Premières nations ayant une déficience.

#### **a) Collectivités rurales, éloignées et du Nord**

Les lignes directrices sur l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la reddition de comptes devraient tenir compte des capacités des petites collectivités rurales, éloignées et du Nord. Elles devraient donner des définitions claires et distinctes des collectivités rurales, éloignées et du Nord. En outre, elles devraient favoriser l'accroissement de la connectivité au sein de ces collectivités.

#### **b) Premières nations vivant dans les centres urbains**

Les Premières nations vivant dans les centres urbains ont des «droits transférables» et ont besoin de reconnaissance, d'accessibilité et de responsabilisation. Les gouvernements doivent reconnaître la nécessité de modifier

les modes de financement des Premières nations pour répondre aux exigences des populations urbaines.

#### **c) Femmes des Premières nations**

Dans tous les gouvernements, les programmes et les services des Premières nations, la réalisation d'analyses comparatives entre les sexes devrait être une pratique courante relativement à toutes les questions. Les femmes doivent se voir accorder une place plus importante dans le processus décisionnel et être consultées au sujet des questions qui les touchent et qui concernent leurs enfants. Il faut résoudre les questions relatives aux droits de propriété et matrimoniaux, et il convient d'élaborer un plus grand nombre de programmes pour la prévention de la violence. Une représentation complète et égale des femmes dans le processus décisionnel (processus politiques et non politiques, du niveau local au niveau national) aiderait à améliorer la situation socioéconomique des femmes.

#### **d) Membres des Premières nations ayant une déficience**

Il faut accorder aux membres des Premières nations ayant une déficience une plus grande place et un rôle plus important dans l'établissement des programmes et des services de tous les secteurs. Lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes, il convient de tenir compte des environnements physiques et aussi des besoins en matière de santé et d'éducation des personnes ayant une déficience afin que celles-ci puissent participer pleinement aux activités de leurs collectivités.



## **GROUPES DE DISCUSSION DES INUITS**

Pour l'ensemble des sept séances de suivi sectoriel, les participants aux groupes de discussion des Inuits ont consigné au total, sur les tableaux de conférence, l'équivalent de plus de 190 pages de notes transcrites. Dans les rapports de suivi sectoriel qu'ils ont produits, les facilitateurs ont consacré en tout 52 pages aux groupes de discussion des Inuits.

### **Compétence, prise en charge et gouvernance**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) le renouvellement de la relation; b) la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales; c) les négociations; d) la définition des pouvoirs; e) le développement des institutions et le soutien aux infrastructures; f) les politiques et programmes propres aux Inuits.

#### **a) Renouvellement de la relation**

La relation avec le gouvernement fédéral devait s'étendre au-delà des rapports avec Affaires indiennes et du Nord Canada. Il faut établir une relation directe entre les Inuits et le premier ministre ou le Cabinet. De plus, il faut établir des liens redditionnels directs avec d'autres organismes comme le Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé.

Le gouvernement fédéral doit adopter une approche claire, propre aux Inuits, et tous les ministères ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient

harmoniser leurs actions en ce qui a trait aux questions inuites. Le gouvernement fédéral doit élaborer des politiques et des programmes propres aux Inuits. Les ministères, les autres ordres de gouvernement et les Inuits devraient collaborer les uns avec les autres, traiter avec de manière suivie les questions inuites et fournir un soutien dans d'autres secteurs comme la santé, l'éducation et le logement; cette intégration favoriserait la réalisation des programmes et la mise en place de services pour les Inuits. Une intégration plus poussée permettrait d'éliminer les divergences en matière de législation et de délivrance de permis (notamment en ce qui touche l'interprétation et/ou la mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales) causées par les obstacles entre les champs de compétence. Elle permettrait également une plus grande communication et la tenue de discussions axées sur la collaboration entre les partenaires concernés sur les questions touchant les Inuits. Chacun des gouvernements fédéral, provincial ou territorial devrait s'acquitter de ses obligations dans les limites de ses compétences.

Il faut mettre en place l'accord de partenariat et d'autres protocoles d'entente. La reconnaissance par les gouvernements de la représentation inuite à des tables spécifiques telles que le Conseil de la fédération et l'Entente-cadre sur l'union sociale est également essentielle. Il faudrait examiner la possibilité d'établir un ministère des Affaires inuites distinct qui aurait la responsabilité exclusive des Inuits. Il faut mettre en place une relation de travail avec les deux provinces et les deux territoires ayant une population inuite importante, et



avec le gouvernement fédéral. Il faut appuyer les relations entre les Inuits.

Il faut mettre en place des politiques, des programmes et des approches qui ne se limitent pas au nord du 60° parallèle et qui traitent de l'Arctique (ou, plus particulièrement, des terres des Inuits) comme d'une région unique incluant le Nunavik (Nord du Québec), le Nunatsiavut (Labrador) et le Nunakput (Ouest de l'Arctique), ainsi que le Nunavut.

#### **b) Mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales**

Le fait que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne reconnaissent pas que la mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales est incomplète, est un obstacle important à l'évolution de la question de la compétence, de la prise en charge et de la gouvernance des Inuits. Les négociations et les accords sur les revendications territoriales sont perçus comme de bons modèles dotés d'objectifs globaux dans des secteurs comme la santé, l'éducation, la protection et l'enrichissement de la culture, de la langue et de la justice, entre autres. Le règlement de ces revendications profiterait à tout le Canada. Il faut établir une nouvelle politique de négociation, assortie d'une nouvelle politique de mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales. Les plans de mise en œuvre doivent comprendre des objectifs, des stratégies à long terme et des engagements clairs pour le renouvellement du financement à long terme, et ils doivent être suffisamment souples pour tenir compte de l'évolution de la situation des Inuits.

#### **c) Négociations**

Les parties ont le devoir moral de négocier de bonne foi. Pour être utile, le concept de «bonne foi» doit cependant être défini. Le premier ministre, les ministres et les dirigeants autochtones auront l'occasion de le faire lors de la retraite du Cabinet qui aura lieu au printemps de 2005. Compte tenu de la nouvelle approche du gouvernement du Canada relative à la certitude, qui ne requiert pas l'extinction des droits autochtones, la clause d'extinction devrait être abolie et retirée des traités existants. La relation doit être fondée sur le respect et le maintien des droits des Inuits.

#### **d) Établissement des pouvoirs**

Le gouvernement du Canada entretient une relation fiduciaire avec les Inuits et doit leur transférer des pouvoirs. Cela permettrait l'élaboration d'une politique propre aux Inuits, la conception de programmes et de services inuits et l'intégration de la culture et des valeurs inuites, ainsi que l'intégration de mesures non traditionnelles aux cadres de reddition de comptes dans tous les secteurs.

La création de nouvelles institutions inuites doit être accompagnée des pouvoirs correspondants pour être efficace. Par exemple, le fait de contrôler les programmes d'enseignement permettrait aux Inuits d'améliorer l'offre de cours en inuktitut dans les écoles. Un pouvoir accru donnerait également aux Inuits plus de contrôle sur l'attribution de licences et de permis dans les communautés inuites locales et régionales.



Il faut créer un organisme indépendant de surveillance, de réglementation ou d'examen pour vérifier l'imputabilité du gouvernement fédéral face aux Inuits. Il faut nommer un ombudsman et créer un organisme de surveillance pour évaluer les programmes d'enseignement et de recherche et créer un tribunal de règlement des différends relatifs aux accords sur les revendications territoriales.

#### **e) Développement des institutions et soutien aux infrastructures**

Il faut établir tout un éventail d'institutions, notamment :

- un secrétariat aux Inuits;
- une direction de la santé des Inuits;
- un centre/institut national de recherches inuit;
- un conseil national des collèges inuits;
- un ministère distinct au sein du gouvernement fédéral pour traiter les questions propres aux Inuits dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'environnement et de la santé;
- un secrétariat au développement économique des Inuits.

Il faut examiner la possibilité de créer un centre culturel inuit et des «guichets uniques» centrés sur la communauté qui donneraient des renseignements sur les programmes d'études et de formation. Le nouveau secrétariat aux Inuits devrait appuyer les secteurs de la santé, du logement, de l'éducation, du développement économique, de l'imputabilité et des négociations.

Ces institutions doivent être investies des mandats et des pouvoirs nécessaires pour être efficaces. Le développement des infrastructures et la capacité sont également essentiels. Il faudrait plus d'immeubles pour accueillir les services et les programmes, actuels ou futurs, dans tous les secteurs.

#### **f) Politiques, programmes et services propres aux Inuits**

Il faut établir toute une gamme de politiques, de programmes et de services dans l'Arctique pour appliquer les recommandations formulées lors des séances de suivi. Avec les Inuits, le gouvernement fédéral devrait formuler un énoncé de politique établissant la distinction entre les termes «Inuit» et «Autochtone» (souvent compris comme désignant les Premières nations ou les Indiens). Les politiques doivent tenir compte du mode de vie propre à l'Arctique, notamment des aspects géographiques, du coût de la vie et des activités économiques et des questions relatives aux capacités institutionnelles.

L'accès aux programmes et aux services est une question essentielle. Le gouvernement fédéral doit établir des bureaux polyvalents dans les communautés inuites; ces bureaux seraient en communication avec des experts des différents ministères dans des secteurs tels que les passeports, l'aide au développement économique et les pêches. Les lignes directrices des programmes de logement doivent être adaptées pour tenir compte des besoins propres aux Inuits (par opposition aux Premières nations «dans les réserves et hors réserves») et des coûts plus élevés des rénovations, des matériaux et des réparations dans l'attribution de



subventions. Des programmes comme la «télésanté» doivent obtenir des ressources supplémentaires pour être efficaces en région éloignée et pour améliorer les services de diagnostic.

Le fait d'avoir accès aux études universitaires dans l'Arctique favoriserait l'éducation postsecondaire dans le Nord. L'accès à toute une gamme de programmes d'éducation est nécessaire pour appuyer, entre autres : l'embauche de conseillers qualifiés, l'élaboration d'outils d'évaluation en éducation, et le soutien à la transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires. Les Inuits souhaitent un meilleur accès à des programmes modèles comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Les établissements d'enseignement inuits devraient également avoir la possibilité de proposer l'apprentissage par satellite. L'amélioration de l'accès aux études postsecondaires devrait inclure une attention particulière aux services de soutien à la famille (p. ex., ligne sans frais), une souplesse de prestation des programmes (p. ex., enseignement modulaire, apprentissage à distance), la conception et le financement des programmes (p. ex., programmes d'enseignement propres aux Inuits et engagements à long terme pour le financement), des services de soutien de la motivation et de sensibilisation (p. ex., conférenciers invités dans les écoles, banque de données nationale), le développement des infrastructures (p. ex., garderies et logements pour les familles) et des programmes de transition (p. ex., programmes travail-études). Il faut offrir des cours de mieux-être dans les écoles, avec la participation de la communauté et de

la famille, en mettre en œuvre des programmes pour les enfants qui ont besoin de services spécialisés.

On a également besoin de recherches sur le marché du travail, de bases de données dans divers domaines (indicateurs de santé, niveaux d'études et de compétences, évaluation des besoins des étudiants ayant des besoins particuliers). La création d'une unité mobile de formation professionnelle favoriserait l'apprentissage et le perfectionnement des compétences. Des initiatives sur le développement de l'esprit d'entreprise, sur l'octroi de prêts pour le développement d'entreprises, et sur un programme d'aide à l'entrepreneuriat dans le domaine du logement pour l'accession à la propriété, seraient également utiles. Globalement, les programmes et les services doivent être rendus disponibles pour les communautés inuites à l'échelle locale et régionale. Ces programmes et services doivent être conçus par les Inuits et être adaptés à leur culture.

### **Développement des capacités**

Pour les Inuits, les problèmes relatifs au développement des capacités ont des répercussions sur : le développement des ressources humaines; la culture, la langue et les traditions inuites; l'éducation; les politiques, les programmes et les services; et le développement des institutions et des infrastructures. Il faut procéder à des changements systémiques pour répondre aux besoins des Inuits et régler les problèmes généraux relatifs à leur bien-être. Il faut également fonder des centres de toxicomanie régionaux et viser l'imputabilité des dirigeants et la



dénonciation de la violence familiale et mettre en place de programmes de guérison et de logements adéquats.

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) le développement des ressources humaines; b) l'éducation, y compris la culture et la langue.

#### **a) Développement des ressources humaines**

Pour favoriser le développement des capacités, il faut proposer aux Inuits de nouvelles occasions de perfectionnement des compétences et faire des efforts pour augmenter le nombre d'étudiants inuits dans des programmes d'enseignement menant à des carrières professionnelles.

Il faut donner aux jeunes Inuits une formation de base solide, équivalente à celles des autres Canadiens. On se préoccupe particulièrement des taux élevés de décrochage au secondaire, du manque d'information sur les emplois et les carrières et de l'absence de soutien aux élèves, de la maternelle à la douzième année. Les Inuits ont besoin de programmes de développement des compétences dans le secteur du logement, particulièrement en ce qui a trait aux attestations professionnelles. Il faut également développer les capacités en gestion, en administration et en recherche dans tous les secteurs afin d'appuyer le personnel inuit dans l'élaboration et l'administration des politiques. Les jeunes Inuits ont besoin de plus de choix en matière d'éducation et de formation dans des secteurs comme les métiers, la gestion ou l'administration lorsqu'ils cherchent à

choisir une carrière. Les jeunes Inuits ont également besoin de formation en dynamique de la vie pour passer harmonieusement de l'école au marché du travail. Il faut offrir plus de formation à l'autonomie pour soutenir le développement des capacités requises par les conseils et les établissements locaux et régionaux. Un financement pluriannuel permettra l'établissement d'un perfectionnement continu des compétences pour les Inuits, à la fois dans l'Arctique et dans le Sud.

#### **b) Éducation (notamment la culture et la langue)**

Les Inuits veulent avoir le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre le programme d'enseignement de l'inuktitut dans les écoles locales et régionales. Pour ce faire, il faudra l'appui des provinces et des territoires envers la reconnaissance des études et le transfert des étudiants inuits. Il faut plus d'enseignants inuits qualifiés dans les secteurs suivants : services sociaux, logement, développement économique et environnement, et il faut intégrer les aspects culturels appropriés au système d'éducation. Il faut examiner des solutions créatives et innovatrices comme les modèles d'apprentissage informels et les méthodes d'examen oral. En ce qui a trait à l'alphabétisation, les programmes doivent inclure le développement de la petite enfance en mettant l'accent sur le rôle des parents. Des modèles éducatifs pourraient servir de pratiques exemplaires, comme le programme Nunavut Sivuniqsavut, et les programmes de personnages modèles favorisant la guérison des parents et mettant en valeur le rôle des Anciens.



Il est impératif d'assurer une plus grande compétence en inuktitut chez toutes les personnes qui vivent dans l'Arctique et chez les Inuits qui vivent ailleurs. Il faut assurer un financement adéquat pour l'atteinte de cet objectif. L'inuktitut et le Qaujimaqatugangit (connaissances traditionnelles inuites) devraient être enseignés à tous les niveaux du programme scolaire et être rendus obligatoires pour tous les étudiants de l'Arctique (de la maternelle aux niveaux postsecondaires). Cependant, le fait de rendre l'inuktitut obligatoire dans tous les programmes d'enseignement ne devrait pas constituer un fardeau mental ou physique plus lourd pour les élèves et leurs enseignants. Il faut également veiller à ne pas faire de discrimination envers les Inuits qui ne sont pas complètement bilingues. Il existe déjà de nombreuses pressions sociales, et il importe de ne pas les alourdir, compte tenu du taux de suicide déjà élevé dans l'Arctique. Les programmes doivent être basés sur une approche holistique du développement du langage et toucher toute la famille; cela correspond aux approches traditionnelles inuites en matière d'apprentissage. L'inuktitut devrait également devenir l'une des langues officielles de l'Arctique.

Il faut élaborer plus d'approches propres aux Inuits et inspirées de leur culture en ce qui a trait aux politiques, aux programmes et à la prestation des services. Pour appuyer le développement culturel des Inuits et des personnes qui travaillent avec les Inuits (comme les fonctionnaires et les autres personnes qui viennent travailler dans l'Arctique), il faut offrir plus de formation et de sensibilisation sur les traditions et les valeurs inuites. Une formation continue, qui

cible les jeunes Inuits et les personnes qui travaillent avec les Inuits, favorisera le développement des capacités et la compréhension de l'histoire et de la culture inuites. Ces connaissances peuvent être intégrées à des secteurs comme l'éducation et la santé.

### **Amélioration de l'accès**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) les politiques favorisant l'accès; b) l'attribution de fonds.

#### **a) Politiques favorisant l'accès**

Des problèmes résultent du fait que les politiques de financement ne tiennent pas compte de la situation géographique ou du coût. Le manque de coordination et les différentes approches en matière de politique utilisées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créent également des obstacles à l'accès et à l'intégration. Une approche propre aux Inuits pourrait permettre de lever ces obstacles. Les Inuits veulent travailler en partenariat avec tous les gouvernements et participer pleinement à l'examen des politiques actuelles, pour améliorer l'accès et l'intégration relativement à tous les programmes et services propres aux Inuits. Il faut clarifier les rôles. Par exemple, les approches en matière d'attribution de permis et les approches juridiques devraient être harmonisées, afin de lever les obstacles auxquels se butent les professionnels de la santé (p. ex., infirmiers autorisés, stratégie de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale).



## **b) Attribution de fonds**

Le manque de financement est un obstacle important à la mise en œuvre de stratégies fructueuses. Les fonds alloués devraient être augmentés et correspondre aux besoins réels des Inuits en tenant compte du coût de la vie et des activités économiques dans l'Arctique. Il est essentiel de conclure des ententes de financement pluriannuelles aux lignes directrices souples pour stabiliser le financement. Le financement des programmes et des services doit être étendu pour inclure les coûts du transport pour raisons médicales, des services de traduction et des améliorations aux programmes d'enseignement et aux services de soutien en éducation. Le financement doit également toucher les secteurs suivants : fonctionnement et gestion, développement et entretien des immobilisations et des infrastructures; investissements, capital de risque et fonds de démarrage. Le financement de base accordé aux régions doit être comparable à celui des Premières nations, et un financement de base devrait être accordé à l'organisation nationale inuite.

De nombreux programmes visent uniquement les Premières nations ou les Inuits vivant dans les collectivités inuites. Les Inuits qui vivent en dehors de l'Arctique devraient aussi avoir accès aux programmes. Les fonds destinés aux Inuits qui vivent en milieu urbain doivent être distincts des fonds destinés aux Premières nations et aux Métis et être administrés directement par des organisations inuites plutôt que par des organisations des Premières nations.

## **Imputabilité**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons :

a) l'imputabilité partagée; b) les concepts liés au bulletin sur les questions autochtones.

### **a) Imputabilité partagée**

L'initiative du premier ministre sur le changement transformateur, la création de politiques propres aux Inuits et la question de l'imputabilité sont très importantes pour l'avenir des Inuits. L'imputabilité exige du gouvernement qu'il tienne ses promesses et remplisse ses obligations. Il faut mettre en place des structures d'imputabilité pour évaluer les mesures prises en regard des engagements du passé. Le gouvernement du Canada devrait prendre des risques et mettre en œuvre des initiatives nouvelles et originales.

L'imputabilité devrait faire l'objet d'une approche communautaire plutôt qu'une approche gouvernementale pour assurer l'appui et l'adhésion de la communauté. L'imputabilité devrait tenir compte de la culture et de l'identité des Inuits pour que la mise en œuvre des initiatives et le respect des obligations entretiennent l'espoir. Il faudrait mettre en place une approche adaptée, basée sur les résultats antérieurs et centrée sur un financement pluriannuel. Un système de reddition de comptes bilatéral (des Inuits face au gouvernement et du gouvernement face aux Inuits) permettrait d'évaluer chaque année les progrès accomplis et d'apporter les correctifs nécessaires.



## **b) Concepts liés au bulletin sur les questions autochtones**

En général, l'idée d'un bulletin sur les questions autochtones est bien accueillie, à condition que les objectifs, les indicateurs et les résultats soient établis. Le bulletin devrait être conçu en collaboration avec les Inuits, tenir compte de leurs principes et de leurs valeurs et concerner tous les ministères, y compris le Conseil du Trésor. La création d'un organisme de surveillance (vérificateur général ou Conseil du Trésor) est aussi tenue comme essentielle pour permettre au premier ministre de disposer d'un outil concret de mesure et d'être informé des progrès accomplis relativement aux questions inuites.

### **Application des «optiques d'analyse communes»**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) les Inuits vivant en milieu urbain (les Inuits qui vivent à l'extérieur des régions qui font l'objet d'une revendication territoriale); b) les femmes inuites; c) les Inuits qui vivent avec une déficience.

#### **a) Inuits vivant en milieu urbain**

Les Inuits sont préoccupés par la nécessité d'intégrer et d'appuyer les Inuits vivant en milieu urbain. Il faut mettre en place des programmes de financement distincts pour le logement et pour les services de santé offerts aux Inuits vivant en milieu urbain et aux femmes inuites (c'est-à-dire pour la planification et la prestation de services de santé). Il faut que les familles monoparentales inuites aient un meilleur

accès au logement et aux maisons d'hébergement transitoires et il faut plus de refuges.

#### **b) Femmes inuites**

En ce qui a trait à l'entrepreneuriat, Il faut également mettre en place plus de programmes de crédit pour aider les femmes inuites à se lancer en affaires. Pauktuutit, l'association des femmes inuites, devrait obtenir le même statut politique que l'Association des femmes autochtones du Canada. Un financement accru des Inuits vivant en milieu urbain ne devrait pas diminuer les fonds destinés à l'Arctique.

#### **c) Inuits vivant avec une déficience**

Lorsqu'on élabore des politiques ou des programmes, il faut tenir compte des situations particulières de tous les Inuits, notamment des personnes ayant une déficience ou des Inuits vivant en région rurale ou éloignée.

## **GROUPES DE DISCUSSION DES MÉTIS**

Pour l'ensemble des sept séances de suivi sectoriel, les participants aux groupes de discussion des Métis ont consigné au total, sur les blocs-notes géants, l'équivalent de plus de 160 pages de notes transcrites. Dans les rapports de suivi sectoriel qu'ils ont produits, les facilitateurs ont consacré en tout 50 pages aux groupes de discussion des Métis.



## **Compétence, prise en charge et gouvernance**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) définition des relations; b) établissement des pouvoirs; c) développement des institutions.

### **a) Définition des relations**

L'un des thèmes communs abordés pendant les séances des Métis a été la nécessité de voir le gouvernement du Canada traiter officiellement les Métis comme l'un des peuples autochtones reconnus par la Constitution. Les gouvernements métis devraient se voir reconnaître les pleins pouvoirs et le plein contrôle à l'égard de toutes les questions qui touchent les Métis. Dans le dessein de mieux définir la relation, les participants ont parlé de la possibilité de négocier les instruments juridiques et de mettre en place des ententes-cadres qui s'inspireraient de *l'Entente-cadre entre le Canada et la Nation métisse* qui a été proposée. Les Métis veulent être un partenaire à part entière aux tables de négociation fédérales, provinciales et territoriales et souhaitent instaurer des relations intergouvernementales avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires axées sur la reconnaissance et le respect des compétences des Métis.

### **b) Établissement des pouvoirs**

L'un des thèmes récurrents veut que les autorités métisses soient reconnues en tant que gouvernements autonomes qui devraient bénéficier du plein accès à des programmes comme les processus d'autonomie gouvernementale, notamment au processus

des revendications globales d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de manière à leur permettre de réaliser leurs aspirations particulières en matière d'autonomie gouvernementale. Les Métis ont souligné qu'ils ont besoin de compétences accrues dans des secteurs comme le logement, la santé et l'éducation.

### **c) Développement des institutions**

Le développement et la consolidation d'institutions conçues par les Métis pour les Métis sont essentiels. Les participants ont reconnu l'importance de soutenir le développement des institutions, par l'intermédiaire des gouvernements métis. Des centres devraient être instaurés et chargés de mener des recherches concernant spécifiquement les Métis; il faudrait aussi créer un registre des Métis et une commission des revendications des Métis.

## **Développement des capacités**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) développement des ressources humaines; b) planification stratégique; c) recherche et développement.

### **a) Développement des ressources humaines**

Dans le but d'accroître le nombre des professionnels métis faisant carrière dans divers domaines, un plan d'éducation global s'impose, qui débouchera sur des efforts accrues pour le développement des ressources humaines. Il faut accroître les ressources de manière à élargir les possibilités offertes aux Métis dans les programmes d'éducation,



d'emploi et de formation. La mise en œuvre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, adaptée pour les Métis, a été citée en tant que modèle de pratique exemplaire dont les autres ministères fédéraux devraient s'inspirer et qu'ils devraient s'efforcer d'améliorer.

### **b) Planification stratégique**

Les gouvernements doivent aussi fournir des ressources propres à soutenir la planification stratégique des Métis dans tous les secteurs et à permettre d'investir dans la recherche de résultats à long terme pour les Métis et leurs communautés. Il faudrait déployer des efforts accrus afin de mettre à contribution les membres des communautés métisses, par le recours à des stratégies de concertation.

### **c) Recherche et développement**

Les participants ont parlé de la nécessité d'établir un programme de statistique et de recherche propre aux Métis, qui assurerait une meilleure compréhension des besoins particuliers des Métis. De plus, les Métis ont souligné la nécessité d'améliorer la connaissance de la culture métisse aux fins de l'élaboration de programmes d'études et de l'établissement de programmes spécifiques, par l'entremise de leurs propres institutions gouvernementales. Des institutions comme l'Institut Gabriel Dumont ont été citées en tant que modèles de réussite, et des ressources accrues devraient être mises à leur disposition. Parallèlement, de nouvelles institutions doivent être mises sur pied et chargées de mener des travaux de recherche et développement pour les communautés métisses.

## **Amélioration de l'accès**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) l'accès aux programmes et services; b) l'accès au financement.

### **a) Accès aux programmes et services**

Les participants ont souligné la nécessité d'une approche proprement métisse en matière de programmes et de services, de préférence à une approche panautochtone. Des représentants autochtones (s'exprimant au nom des Autochtones non inscrits et/ou des Métis de la côte est) ont soulevé la nécessité de points d'accès «sans égard au statut» qui éviteraient un retour à une approche panautochtone dans la réalisation de programmes et l'offre de services. Les Métis ont fait ressortir certains domaines spécifiques où il existe un besoin réel d'améliorer l'accès, notamment aux chapitres des initiatives en matière de développement économique, de soins à l'enfance, de santé et de justice. Dans l'ensemble, la participation des Métis et des Autochtones à l'élaboration des politiques et le contrôle des programmes par l'intermédiaire des autorités et des gouvernements métis et autochtones sont perçus comme étant essentiels au succès à long terme, à la stabilité, à l'innovation, de même qu'à l'efficacité en matière de politiques et de programmes.

### **b) Accès au financement**

En général, il a été suggéré que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent les niveaux de financement et allouent des fonds



spécifiquement aux organisations et aux structures de gouvernement métisses. Des niveaux de financement accrus et négociés et des ententes pluriannuelles sont également considérés comme étant des facteurs qui favoriseront l'autonomie.

### **Imputabilité/mesure des résultats**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) la participation à la définition du cadre d'imputabilité; b) le concept des bulletins.

#### **a) Participation à la définition du cadre d'imputabilité**

Les participants ont souligné la nécessité de moderniser l'approche du gouvernement au chapitre de l'imputabilité, de manière à consulter davantage les Métis et à solliciter leurs vues. Les cadres d'imputabilité devraient refléter les valeurs et les principes des Métis. De plus, des efforts accrus s'imposent dans tous les secteurs, de façon à former les Métis et à améliorer les capacités des communautés métisses en ce qui a trait à la formulation des processus d'imputabilité (p.ex. indicateurs et instruments de mesure appropriés, exigences redditionnelles, entre autres) qui correspondent aux priorités des Métis. Par ailleurs, selon les participants, Il y aurait lieu de tenir des consultations auprès des groupes d'Autochtones vivant en milieu urbain et de certaines associations de femmes et de solliciter leur participation en prévision de l'élaboration des cadres d'imputabilité, afin de saisir leurs points de vue et leurs priorités.

#### **b) Concepts liés au bulletin sur les questions autochtones**

En ce qui concerne la question du «bulletin» fédéral, les dirigeants métis devraient être consultés et pouvoir apporter leur contribution. Le bulletin pourrait servir à mesurer ou à évaluer divers aspects de la relation et du partenariat entre les Métis et le gouvernement fédéral. Le bulletin devrait également porter sur des indicateurs de la qualité de vie comme l'accès aux services, la protection de la culture et la santé générale des communautés métisses.

### **Application des optiques d'analyse communes**

Parmi les sujets de discussion communs qui ont été abordés, mentionnons : a) les femmes métisses; b) les Métis ayant une déficience.

#### **a) Les femmes métisses**

Il est ressorti d'un grand nombre de séances que les femmes métisses doivent être présentes et participer à tous les niveaux de gouvernance, aussi bien à l'exercice du leadership qu'à l'élaboration et à la mise en application des politiques et des programmes. Il a été proposé, dans le cadre des discussions sur les compétences, que toutes les questions de gouvernance fassent l'objet d'une analyse comparative entre les sexes.

#### **b) Les Métis ayant une déficience**

De manière générale, les participants estiment qu'il serait prioritaire d'inclure les questions qui touchent les Métis ayant une



déficience. Ces derniers devraient être associés à la planification stratégique, ainsi qu'à la conception et au développement des programmes, afin de s'assurer que des politiques appropriées sont envisagées.

### 3. CONCLUSION

Au cours des sept séances de suivi à la Table ronde Canada-Autochtones, plus de 750 participants ont exprimé des commentaires fort utiles quant à la façon dont on pourrait changer et améliorer la vie des Autochtones au Canada.

Les échanges tenus pendant les séances de suivi n'engageaient ni les gouvernements ni les organisations envers une idée ou une approche en particulier, aussi bien au chapitre des orientations que des politiques. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le présent rapport de synthèse ne se veut pas un consensus parmi les participants aux séances sectorielles ou les membres du comité de planification. Les échanges tenus pendant les séances, les sept rapports des facilitateurs et le rapport de synthèse ne représentent pas le point de vue officiel des organisations participantes.

Ces rapports constituent cependant des outils de référence qui pourront étayer des discussions plus ciblées entre les partenaires de tous les niveaux quant à l'élaboration de politiques et de programmes autochtones au Canada. Ils seront également utiles dans le cadre de la planification de la prochaine étape du processus de la Table ronde Canada-Autochtones, notamment :

- la retraite stratégique du printemps 2005 regroupant les membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et les dirigeants autochtones nationaux;
- la rencontre des premiers ministres de l'automne 2005 sur les questions autochtones.

Pour les organisations autochtones, les gouvernements et les partenaires intéressés, le présent rapport de synthèse pourra servir à approfondir l'élaboration de politiques autochtones dans chacun des secteurs.

Il est à prévoir que les organisations autochtones et les gouvernements participants mèneront leur propre analyse du processus ayant mené aux séances sectorielles et des discussions qu'on y a tenues, et qu'ils produiront leurs propres rapports (déclarations à propos des résultats).

Outre les documents d'information et les rapports des facilitateurs directement liés aux séances de suivi, un nombre important d'autres documents ont été élaborés et des initiatives ont été entreprises. À titre d'exemple, mentionnons la séance tenue par les Inuits sur l'environnement, de même que divers forums tenus par des organisations autochtones nationales, avant et après les séances de suivi. On peut trouver les documents correspondants dans la section «Quoi de neuf» du site Web de la Table ronde Canada-Autochtones (<http://www.tablerondeautochtone.ca/>).

Dans le rapport des facilitateurs produit à la suite de chaque séance de suivi, la partie intitulée «Résumé global» expose brièvement les thèmes similaires abordés par



les trois groupes de discussion pendant la séance. Même si le modèle approuvé par le comité de planification ne prévoyait pas de recouper les discussions des trois groupes, quelques thèmes forts sont néanmoins ressortis des discussions menées dans pratiquement toutes les séances sectorielles, notamment quant à l'importance :

- d'élaborer et de mettre en place des approches distinctes propres aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits, plutôt que des approches panautochtones;
- de reconnaître de façon tangible les droits et compétences découlant des traités et des ententes de règlement des revendications territoriales des Autochtones pour chacun des groupes autochtones;
- de transférer le contrôle des processus, des politiques, des programmes et du financement directement aux Autochtones et à leurs institutions; et
- d'encourager et de soutenir la capacité de tous les acteurs (c'est-à-dire les Premières nations, les Inuits, les Métis; les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les organisations et les institutions autochtones et non autochtones) à inclure tous les Autochtones, sans égard à leur situation, à leur statut ou à l'endroit où ils vivent. Cela inclut l'examen d'approches de prestation sans égard au lieu de résidence et sans égard au statut, pour les Autochtones qui vivent en milieu urbain.

Comme convenu lors de la Table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004, l'objectif des séances de suivi sectoriel, et les rapports des facilitateurs indépendants qui en sont issus, était d'explorer des idées nouvelles et originales à l'aide desquelles le gouvernement du Canada, les organisations autochtones nationales et les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient collaborer dans le but de combler l'écart entre la qualité de vie des Autochtones et celle des autres Canadiens.

Nous tenons, une fois de plus, à exprimer notre gratitude aux Anciens et à toutes les personnes qui, avec enthousiasme, ont consacré temps et énergie aux séances de suivi sectoriel menées dans la foulée de la Table ronde Canada-Autochtones.